

ADDITIF N°3
au règlement particulier

ITINERAIRES- HORAIRES / 2EME ETAPE – 5EME SECTION

Sortie de la zone de regroupement (CH9B) à 21h28 pour la 1^{ère} voiture.

→ Temps imparti de la liaison = 35mn (entre CH9B et CH10)

Saint-Denis le 29/07/23 à 21h08.

La Direction de course,



Patrick AGATHE
Directeur de course

ASA RÉUNION
1963 - 2023